

PLU

Modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme
Approuvée le 11 décembre 2025



DOSSIER POUR APPROBATION

3c - Plan de Zonage - Chef-lieu

Echelle 1/2500°

PROCEDURE	DATE
PLU approuvé par délibération du conseil municipal	17/03/2017
Modification simplifiée n°1 approuvée le 12/09/2018	12/09/2018
Modification simplifiée n°2 approuvée le 06/09/2021	06/09/2021
Modification simplifiée n°3 approuvée le 11/12/2025	11/12/2025

Vu pour être annexé,
A la délibération en date du 11 décembre 2025
Le Maire,

LEGENDE

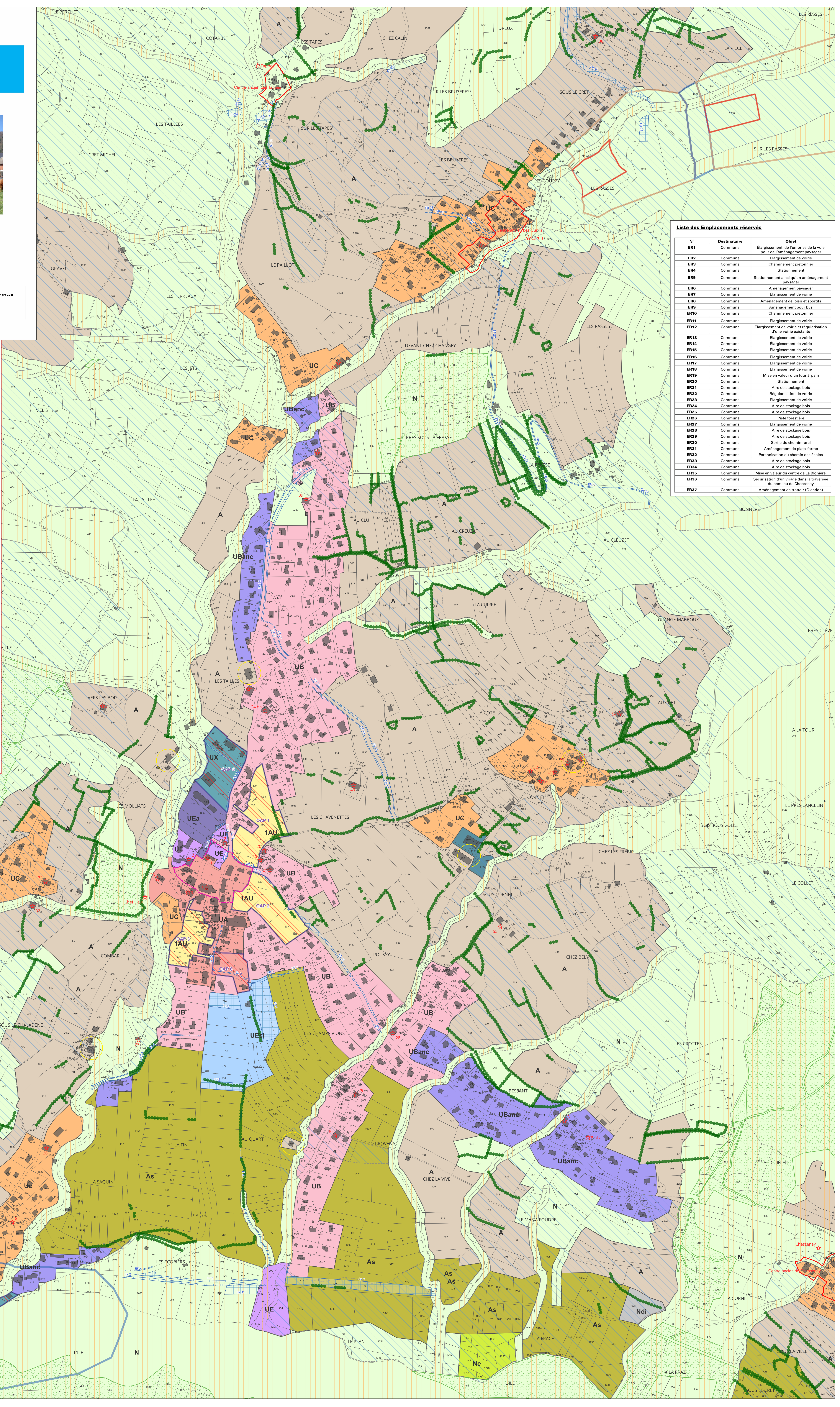
- Zone UA - zone de densification du centre du village
- Zone UB - zone urbaine à dominante d'habitat
- Secteur UBanc - zone urbaine à dominante d'habitat sans assainissement collectif à court terme
- Zone UC - zone urbaine de « chalets »
- Zone UEs1 - zone réservée aux vocations sportives et de loisirs du village
- Zone UE - zone réservée aux équipements publics, et/ou communaux
- Secteur UEa - Sous secteur où l'installation d'activités de services à vocation sociale, médicale ou paramédicale est autorisée
- Zone UX - zone réservée aux activités
- Secteur UXa - zone de Glandon dans laquelle une plus grande densité des constructions est possible
- Secteur UXb - zone interdite aux activités commerciales
- Zone 1AU - zone à urbaniser à court terme, avec une obligation d'aménagement d'ensemble, selon les OAP
- Zone A - zone agricole
- Secteur As - secteur de la zone A totalement inconstructible pour des raisons de paysage, de risque ou d'environnement
- Zone N - zone naturelle
- Secteur Ndi - secteur dédié à l'accueil d'aménagements pour les dépôts de déchets inertes
- Secteur Ne - secteur dédié à l'accueil d'unité de traitement des eaux usées
- Secteur Npr - secteur réservé à la création d'aire de stationnement
- Secteur Nt - secteur correspondant aux refuges

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination et désigné au titre de l'article L151-11

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Maintien des commerces
- Secteur comportant une orientation d'aménagement
- Éléments de paysage à protéger, repérés au titre de l'article L151-19
- Haies repérées au titre de l'article L151-19
- Immeuble ou quartier à valeur patrimoniale à protéger, repérés au titre de l'article L151-19
- Zone rouge du PPR
- Zone bleue du PPR

- Périmètre éloigné de protection des captages d'eau
- Périmètre rapproché de protection des captages d'eau
- Périmètre immédiat de protection des captages d'eau

Site d'exploitation agricole en activités au moment de l'approbation du PLU



Liste des Emplacements réservés

N°	Destinataire	Objet
ER1	Commune	Élargissement de l'emprise de la voie pour de l'aménagement paysager
ER2	Commune	Élargissement de voirie
ER3	Commune	Cheminement piétonnier
ER4	Commune	Stationnement
ER5	Commune	Stationnement ainsi qu'un aménagement paysager
ER6	Commune	Aménagement paysager
ER7	Commune	Élargissement de voirie
ER8	Commune	Aménagement de loisir et sportifs
ER9	Commune	Aménagement pour bus
ER10	Commune	Cheminement piétonnier
ER11	Commune	Élargissement de voirie
ER12	Commune	Élargissement de voirie et régularisation d'une voirie existante
ER13	Commune	Élargissement de voirie
ER14	Commune	Élargissement de voirie
ER15	Commune	Élargissement de voirie
ER16	Commune	Élargissement de voirie
ER17	Commune	Élargissement de voirie
ER18	Commune	Élargissement de voirie
ER19	Commune	Mise en valeur d'un four à pain
ER20	Commune	Stationnement
ER21	Commune	Aire de stockage bois
ER22	Commune	Régularisation de voirie
ER23	Commune	Élargissement de voirie
ER24	Commune	Aire de stockage bois
ER25	Commune	Aire de stockage bois
ER26	Commune	Plan forestier
ER27	Commune	Élargissement de voirie
ER28	Commune	Aire de stockage bois
ER29	Commune	Aire de stockage bois
ER30	Commune	Sortie de chemin rural
ER31	Commune	Aménagement de plate-forme
ER32	Commune	Paternisation du chemin des écoles
ER33	Commune	Aire de stockage bois
ER34	Commune	Aire de stockage bois
ER35	Commune	Mise en valeur du centre de La Blonière
ER36	Commune	Sécurisation d'un virage dans la traversée du hameau de Chessenay
ER37	Commune	Aménagement de trottoir (Glandon)